



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIXTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Sixte, tenue le 10 novembre 2025 à 19 h 30 au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 30, rue Principale à Saint-Sixte

Sont présent.e.s, les conseillers(ères) :

Siège #1 — Rodrigue Boivin
Siège #2 — Robert Staniforth
Siège #3 — France Renaud
Siège #4 — Jérémie Guet
Siège #5 — Sylvain Houle
Siège #6 — Isabelle Bélanger-Fortin

Sont absent.e.s, les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence du maire, André Bélisle

La directrice générale et greffière-trésorière, Natasha Mantville est aussi présente.

La greffière trésorière adjointe, Clémence Briand Racine est aussi présente.

1 — OUVERTURE DE LA SÉANCE

25-11-10-233

Il est proposé par le conseiller Robert Staniforth et résolu que la session soit et est ouverte. Il est 19 h 32.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

2 — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-11-10-234

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que l'ordre du jour déposé par la directrice générale soit adopté avec :

L'ajout des points suivants :

15.2 Ajout de facture de Michel Deschamps

15.3 Ajout de facture de Denis Legault

La modification des points suivants :

10.1 Vente de la rétrocaveuse

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

3 — DEMANDES DU PUBLIC

Quelques citoyens posent des questions.

4 — ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

25-11-10-235

4.1 Session régulière du 2 octobre 2025

Il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger-Fortin et résolu que le procès-verbal de la session régulière du 2 octobre 2025 soit adopté.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

	5 —	ADMINISTRATION, TRÉSORIE, AFFAIRES JURIDIQUES ET RESSOURCES HUMAINES
	5.1	ADMINISTRATION
25-11-10-236	5.1.1	Dépôt du document des dossiers en cours de la directrice générale et greffière trésorière CONSIDÉRANT que la directrice générale et greffière-trésorière, Natasha Mantville, a remis au conseil municipal, lors de la séance régulière du 11 août 2025, une lettre l'informant de sa démission; CONSIDÉRANT que la dernière journée de travail de la directrice générale et greffière-trésorière est prévu pour le jeudi 13 novembre 2025; CONSIDÉRANT que le conseil n'a pas nommé de remplaçant pour occuper le poste de directrice générale et greffière-trésorière en date de la présente ; CONSIDÉRANT que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé un document faisant état des dossiers en cours afin de faciliter la transition; EN CONSÉQUENCE il est proposé par Rodrigue Boivin et résolu que le conseil accepte le dépôt du document des dossiers en cours déposé par la directrice générale et greffière-trésorière et s'en déclare satisfait. Le maire demande le vote. Adoptée à l'unanimité.
25-11-10-237	5.1.2	Déclaration sur les informations relatives aux apparentés CONSIDÉRANT QU' un nouveau conseil a été élu le 2 novembre 2025; CONSIDÉRANT QUE le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) exige que les informations relatives aux apparentés et sur les opérations concluent soient présentés par voie de note complémentaire dans leurs états financiers; EN CONSÉQUENCE les conseillers et conseillères nouvellement élues remettent leur déclaration à la Directrice générale et greffière trésorière. Note : Seules les déclarations des conseillers Rodrigue Boivin (siège 1), de Robert Staniforth (siège 2) et de Jérémie Guet (siège 5) ainsi que celle du maire André Bélisle ont été reçues. Le dépôt sera donc reporté au conseil municipal du mois de décembre 2025.
25-11-10-238	5.1.3	Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil CONSIDÉRANT QU' un nouveau conseil municipal a été élu le 2 novembre 2025; CONSIDÉRANT QUE la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM, art. 357) exige que les personnes nouvellement élues produisent une déclaration d'intérêts pécuniaires dans les 60 jours suivant la proclamation de l'élection;

CONSIDÉRANT QUE cette déclaration soit nécessaire pour rendre l'administration municipale la plus transparente possible;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration d'intérêts pécuniaires est un document public déposé lors d'une séance du conseil municipale;

EN CONSÉQUENCE les conseillers et conseillères nouvellement élues remettent leur déclaration à la Directrice générale et greffière trésorière, à l'intérieur des 60 jours suivant la proclamation de l'élection.

Note : Seules les déclarations des conseillers Rodrigue Boivin (siège 1), de Robert Staniforth (siège 2) et de Jérémie Guet (siège 5) ainsi que celle du maire André Bélisle ont été reçus.

Le dépôt sera donc reporté au conseil municipal du mois de décembre 2025.

25-11-10-239 5.1.4

Maire suppléant

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec, le Conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers ou conseillères maire suppléant(e);

CONSIDÉRANT que la conseillère Isabelle Bélanger Fortin a manifesté son intérêt pour assumer le mandat de mairesse suppléante;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Robert Staniforth et résolu ;

QUE le Conseil désigne Isabelle Bélanger Fortin comme mairesse suppléante à compter de la date des présentes;

ET QUE la mairesse suppléante soit et est autorisée à remplacer le maire, André Bélisle, au Conseil des maires de la MRC de Papineau en cas d'absence ou en toute autre occasion lorsque requis.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

5.1.5 Transfert de compte

5.1.5.1 L'administration d'une municipalité Desjardins

Sujet reporté

25-11-10-240 5.1.5.2

Signataires de chèques

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a remis sa démission à compter du 15 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont changé à la suite des élections du 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les chèques émis par la municipalité doivent être signés par deux (2) représentants de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu :

QUE le Conseil désigne Jérémie Guet (siège 5), Isabelle Bélanger-Fortin (siège 6) et André Bélisle (Maire) comme signataires de chèques.

ET QUE Natasha Mantville, directrice générale greffière trésorière soit retiré de la liste des signataires mandatés;

ET QUE Matthew Macdonald Charbonneau, maire, soit retiré de la liste des signataires autorisés;

ET QUE Philippe Boileau, conseiller siège 5 soit retiré de la liste des signataires autorisés.

La maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

5.1.5.3 Gouvernement du Québec (ClicSeur)

Sujet reporté

5.1.5.4 Gouvernement du Canada

Sujet reporté

5.2 TRÉSORERIE

5.2.1 Rapport des dépenses autorisées — octobre 2025

25-11-10-241 5.2.1.1 5.2.1.1 Liste des paiements émis en octobre 2025

Il est proposé par la conseillère France Renaud et résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport des paiements émis au mois d'octobre 2025 pour un montant de 108 310.64\$.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

25-10-02-242 5.2.1.2 Facture Réfrigération RM

CONSIDÉRANT la facture # 62069 présentée par réfrigération RM au montant de 36 180.20 \$, taxes incluses, pour l'achat de la chambre froide et le service d'installation de celle-ci dans la cuisine du centre communautaire dans le cadre du projet Agri Esprit de la Financière Agricole du Canada (FAC);

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Robert Staniforth et résolu que le Conseil accepte la facture présentée par Réfrigération RM au montant de 36 180.20\$, taxes incluses, et autorise le paiement ;

ET QUE les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 22-300-35-00 — équipement chambre froide

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

25-11-10-243 5.2.1.3 Facture CRD Creighton

CONSIDÉRANT la facture # 325551 présentée par CRD Creighton au montant de 10 306.54 \$, taxes incluses, pour l'achat des lames pour la charrue ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Robert Staniforth et résolu que le Conseil accepte la facture présentée par CRD Creighton pour un montant total de 10 306.54\$, taxes incluses, et en autorise le paiement ;

ET QUE les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 02-330-00-640 — pièces et accessoires.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

25-11-10-244 5.2.1.4 Facture FQM

CONSIDÉRANT la facture # 15436 présentée par la FQM au montant de 6 476.61 \$, taxes incluses, pour des honoraires professionnels pour l'appel d'offre pour la rétrocaveuse usagée;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Sylvain Houle et résolu que le Conseil accepte la facture présentée par la FQM au montant de 6 476.61\$, taxes incluses, et en autorise le paiement ;

ET QUE les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-499 — autres frais.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

25-11-10-245

5.2.1.5 Facture Veriterre

CONSIDÉRANT la facture # 4767 présentée par Veriterre au montant de 4 629\$ pour les services d'entretien ménager ainsi que le lavage des fenêtres intérieures et extérieures du centre communautaire et des bureaux municipaux pour les mois de juin jusqu'au 2 octobre ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger-Fortin et résolu que le Conseil autorise le paiement au montant de 4 629\$;

ET QUE les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-522 — Entretien réparation – bâtiment (pour bureau) et poste budgétaire 02-701-00-522 – Entretien et réparation bâtiment -loisirs (pour centre communautaire).

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

25-11-10-246

5.2.2 Liste des salaires — octobre 2025

Il est proposé par le conseiller Jérémie Guet et résolu que le Conseil accepte le dépôt de la liste des salaires payés au mois d'octobre 2025 d'une somme de 21 851.79 \$.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

25-11-10-247

5.2.3 Liste des encaissements — octobre 2025

Il est proposé par le conseiller Jérémie Guet et résolu que le Conseil accepte le dépôt de la liste des encaissements du mois d'octobre 2025 au montant total de 19 891.33 \$ détaillé comme suit :

- Argent : 905.00\$
- Chèque : 5 993.84\$
- SIPC : 12 749.34 \$
- Interac : 243.15 \$

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

5.2.4 Activités de fonctionnement à des fins fiscales

25-11-10-248

5.2.4.1 Activités de fonctionnement à des fins fiscales

Il est proposé par le conseiller Sylvain Houle et résolu que le Conseil accepte le dépôt des activités de fonctionnement au 31 octobre 2025.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

5.2.5 Soumissions

25-11-10 -249

5.2.5.1 Appel d'offres public numéro 532800702501

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé la réalisation des démarches visant à acquérir une nouvelle rétrocaveuse (résolution 25-01-13-24);

CONSDIÉRANT l'appel d'offres # 532800702501 public réalisé sur SEAO conformément au Règlement décrétant le seuil de la

dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques, le délai minimal de réception des soumissions et le plafond de la dépense permettant de limiter le territoire de provenance de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions conformes à l'intérieur des délais prescrits, l'une de Brandt tractor LTD au montant de 215 770 \$, taxes en sus, et l'autre de JR Brisson équipement LTE au montant de 139 900 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation relativement à l'analyse des soumissions reçues lors de l'appel d'offre public # 532800702501;

CONSIDÉRANT QUE l'offre déposée par JR Brisson équipement LTE répond aux critères exigés dans l'appel d'offre et qu'ils sont les soumissionnaires qui présente le prix le plus bas au prix de 139 900\$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT le règlement # 183-17 est ses amendements concernant la création d'une réserve financière pour le financement et l'achat de machinerie et équipement requis pour l'entretien du réseau routier ;

CONSIDÉRANT la résolution # 25-10-02-214 précisant que le montant soit pris à même la réserve financière pour la machinerie et l'équipement requis pour l'entretien du réseau router;

CONSIDÉRANT QUE ladite réserve financière dispose des crédits nécessaires;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Rodrigue et résolu:

QUE le Conseil accepte l'offre de JR Brisson équipement LTE pour la rétrocaveuse usagée répondant à l'appel d'offre numéro 532800702501;

ET QUE le Conseil autorise greffière-trésorière adjointe à donner suite à la soumission de JR Brisson équipement LTE au montant de l'offre à 139 900\$, taxes en sus.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

5.3 AFFAIRES JURIDIQUES

5.4 RESSOURCES HUMAINES

25-11-10-250

5.4.1 Affichage du poste d'inspectrice en urbanisme et en environnement et greffière trésorière

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice en urbanisme et environnement et greffière trésorière adjointe, Clémence Briand Racine, a remis au Conseil une lettre l'informant de son départ pour un congé parental à partir du 8 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE dans ladite lettre, celle-ci informe le conseil qu'elle ne souhaite pas revenir à la Municipalité au terme de son congé;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Jérémie Guet et résolu :

QUE le Conseil accepte le dépôt de la lettre de l'inspectrice en urbanisme et environnement et greffière-trésorière adjointe l'informant de son départ à partir du 8 janvier 2026;

QUE le conseil autorise l'affichage pour le poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement et greffier-trésorier adjoint;

ET QUE le Conseil mandate le technicien à l'administration, Euloge Dedo, à prendre les mesures nécessaires pour assurer le suivi de la présente résolution.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

25-11-10-251 5.4.2 Remplacement de la directrice générale et greffière-trésorière

CONSIDÉRANT que la directrice générale et greffière-trésorière, Natasha Mantville, a remis au Conseil municipal une lettre l'informant de sa démission à compter du 15 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humains ne s'est pas arrêté sur une candidature reçue lors de l'affichage du poste et qu'il reste donc vacant;

CONSIDÉRANT QUE le conseil se doit de trouver un remplacement temporaire afin d'assurer les opérations de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger-Fortin et résolu :

QUE André Bélisle (Maire), Jérémie Guet (Siège 4) et Isabelle Bélanger-Fortin (Siège 6) ont le mandat d'entamer des démarches dans le but de trouver un remplacement temporaire pour le poste de Directrice Générale et Greffière trésorière;

ET QUE la recommandation des membres ci-hauts énumérés sera présentée au Conseil à une séance ultérieure pour approbation avant l'embauche dudit candidat;

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

25-11-10-252 5.4.3 Prime de rendement de la directrice générale et greffière-trésorière

CONSIDÉRANT la condition de travail de la directrice générale et greffière-trésorière prévoyant une prime annuelle maximale de 1000\$ selon le rendement, et ce, conformément à la lettre d'offre dûment signée par les parties en août 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de ressources humaines d'octroyer à la directrice générale et greffière-trésorière une prime annuelle du montant maximal de 1000\$ pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil accepte la recommandation du comité des ressources humains et octroi à la directrice générale et greffière-trésorière une prime annuelle de 1000\$ pour l'année 2025.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

6 — ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Analyse d'eau

Les résultats des analyses d'eau effectuées en laboratoire sont conformes aux normes.

7 — LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 Loisirs

25-11-10-253 7.2 Mandat – soutien du CISSO pour agent de développement communautaire

CONSIDÉRANT QUE la conseillère France Renaud a entamé des démarches dans l'objectif d'obtenir du soutien provenant d'un agent de développement communautaire du Centres intégrés de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSO) afin de dynamiser les activités dans la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Robert Staniforth et résolu :

QUE le Conseil mandate France Renaud de poursuivre les discussions en vue d'élaborer un partenariat avec le CISSO.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 Bibliothèque

7.3.1 Rapport du représentant

Le représentant de la bibliothèque, le conseiller Robert Staniforth fait son rapport.

8 — RÈGLEMENTATION

9 — URBANISME

9.1 Permis et Requêtes émis en octobre 2025

18 permis ont été délivrés.

25-11-10-254 9.2 Candidatures de trois citoyens pour siéger sur le CCUE

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE) actuel n'est pas conforme au règlement municipal 240-23 (comité consultatif en urbanisme et en environnement) qui stipule que le comité doit être formé de 3 à 5 membres citoyens et de 2 membres du Conseil municipal et que le mandat de deux des trois membres sont échus;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs procédures décrites dans nos règlements municipaux concernant l'urbanisme requièrent une recommandation du CCUE avant d'être approuvées par le conseil (demande de dérogation mineure, demande d'usage complémentaire, permis de construction en zone PIIA, etc.);

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice en urbanisme et en environnement a reçu le dépôt de trois candidatures spontanées

de citoyens soit Jessica Laforest Robitaille, Charles-Olivier Pepin et Matthew Macdonald Charbonneau;

CONSIDÉRANT l'arrivée d'un nouveau conseil à la suite des élections du 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau conseil souhaite revoir le règlement sur le Comité Consultatif en Urbanisme et en Environnement (CCUE);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite revoir à l'interne le rôle et la structure du CCUE;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite faire un appel à tous les citoyens qui souhaiteraient déposer leurs candidatures;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger-Fortin et résolue :

QUE les trois candidatures soient retenues dans la banque de candidatures;

ET QUE le Conseil revoit le règlement sur le Comité Consultatif en Urbanisme et en Environnement;

ET QUE le conseil face un appel à tous pour recueillir plus de candidatures.

ET QU'entre temps, les membres actuels continuent de siéger jusqu'à la formation du nouveau CCUE.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

	10 —	VOIRIE
25-11-10-255	10.1	Vente de la rétrocaveuse usagée
		CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une nouvelle rétrocaveuse a été approuvé par le Conseil à la présente séance;
		CONSIDÉRANT QUE la rétrocaveuse actuelle a encore une valeur marchande;
		EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère France Renaud et résolu :
		QUE la rétrocaveuse actuelle soit mise en vente à la suite de la réception de la nouvelle rétrocaveuse;
		Le maire demande le vote.
		Adoptée à l'unanimité.
	11 —	PROJETS D'INFRASTRUCTURES
	12 —	SÉCURITÉ PUBLIQUE
	12.1	Rapport mensuel du service d'incendie octobre 2025

Aucun rapport mensuel reçu du service incendie pour le mois de septembre 2025.

13 — COMMUNICATION

14 — MRC DE PAPINEAU

14.1 Rapport du maire

Le maire, André Bélisle, ne rapporte aucun rapport, puisqu'il n'y a pas eu de rencontre avec la MRC de Papineau, compte tenu de la période électorale.

15 — VARIA

25-11-10-256 15.1 Guignolée au centre communautaire le 6 décembre

CONSIDÉRANT qu'il y a une augmentation accrue des demandes pour du dépannage alimentaire auprès de la Banque alimentaire de la Petite Nation;

CONSIDÉRANT QU'une guignolée se tient à chaque année dans la municipalité de Saint-Sixte;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Robert Staniforth et sa conjointe Johanne Longpré se sont proposés pour organiser et tenir l'événement;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu :

QU'une guignolée aura lieu le 6 décembre 2025 au centre communautaire tenue par le conseiller Robert Staniforth et sa conjointe Johanne Longpré.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

25-11-10-257 15.2 Ajout d'une facture de Michel Deschamps

CONSIDÉRANT la facture # 34762 présentée par Michel Deschamps au montant de 18 040.86 \$, taxes incluses, pour l'achat du sable pour le déglçage;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil accepte la facture présentée par Michel Deschamps au montant de 18 040.86 \$, taxes incluses, et en autorise le paiement ;

ET QUE les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 02330-00-320 — Sable.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

25-11-10-258 15.3 Ajout d'une facture Denis Legault

CONSIDÉRANT la facture # 50 présentée par Denis Legault au montant de 1 034.78 \$, taxes incluses, pour l'achat de pièces pour la réparation du camion;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil accepte la facture présentée par Denis Legault au montant de 1 034.78 \$, taxes incluses, et en autorise le paiement ;

ET QUE les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 02320-00-520 — Entretien machinerie, outillage et équipement.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

16 — PÉRIODE DE QUESTIONS

16.1 Questions

Quelques citoyens posent des questions et émettent des commentaires.

17 — CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

25-11-10-259

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que la session soit et est levée. Il est 20 h 28.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

André Bélisle
Maire

Natasha Mantville
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, André Bélisle, Maire de la municipalité de Saint-Sixte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

André Bélisle
Maire